



## FSG FEDERATION SUISSE DE GYMNASTIQUE SECTION DE COMPESIERES

Adresse e-mail: <a href="mailto:compesieres.fsg@gmail.com">compesieres.fsg@gmail.com</a> Site Internet: <a href="https://fsgcompesieres.ch/">https://fsgcompesieres.ch/</a>

## **REGLEMENT 2024 - 2025**

## **IMPORTANCE HAUTE:**

- Le cours :
  - No. 1 Gym enfantine est ouvert le **mercredi** aux enfants de 1P à 2P et ou 3P\* de **16h30 à 17h30**
  - No. 2 Jeunes gymnastes est ouvert le **lundi** aux enfants de 3P ou 4P à 8P\* de **18h à 19h15**
  - \*en fonction du nombre d'inscriptions en gym enfantine. Les réinscriptions ont la priorité.
- La cotisation annuelle est due avant le 31 octobre 2024.
- <u>Tarifs</u>:
  - 200 CHF pour le 1er enfant
  - 150 CHF pour le 2ème enfant
  - 60 CHF pour les suivants

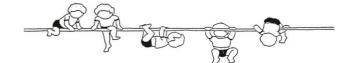
A partir de janvier : cotisation de 120 CHF pour le 1er enfant et de 80 CHF pour le 2ème enfant.

• Le versement de la cotisation/des cotisations se fera pour le **31 octobre 2024**, par :

IBAN : CH400900000120106475banque/poste : CCP 12-10647-5

Le nom et prénom de l'enfant doit être mentionné lors du paiement.

- Les enfants doivent être au bénéfice d'une assurance accident ; toutefois, celle de la section est complémentaire, prévenir un membre du comité pour une déclaration de sinistre.
- Le comité décline toute responsabilité entre la sortie de l'école et le début des leçons.
- Les enfants assisteront aux leçons en tenue de gymnastique et sont priés d'arriver à l'heure.
- Les enfants ne porteront : ni montre, ni bijoux, ni chewing-gum et auront les cheveux attachés.





- Le pique-nique n'est pas autorisé en salle de gym et encore moins dans les vestiaires, merci de vous référer aux consignes du bâtiment.
- Les chaussures d'extérieures ne sont pas autorisées en salle de gym, les enfants laisseront celles-ci en haut de l'escalier, les enfants sont priés de ne pas traverser les champs sur le chemin de la Salle communale.
- Les parents informeront les moniteurs en cas de plus de 3 absences consécutives de leur enfant, et par écrit en cas de démission.
- Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte et attendre que le cours débute devant la salle.
- Les parents du groupe des jeunes gymnastes et les moniteurs n'ont pas le droit de rentrer dans les vestiaires sauf en cas de force majeure.
- Les parents pourront prendre rendez-vous avec le moniteur ou un membre du comité uniquement par mail.
- Les parents sont priés d'attendre leur enfant à l'extérieur du bâtiment de la salle communale dès la fin du cours de gym.
- Les enfants qui auront dégradé du matériel ou sali les espaces communs devront venir réparer leurs dégâts en présence de notre concierge Monsieur Joaquim Souares et de nous-mêmes.

Les enfants sont dans l'obligation de respecter les consignes qui leur sont données, de s'exprimer de manière polie envers leurs camarades <u>et</u> leurs moniteurs.

Si, malgré nos nombreux avertissements, les enfants indisciplinés font toujours preuve d'incivilités, le comité se donne le droit de les exclure définitivement du cours de gym, avec effet à la semaine suivante.

Le règlement est approuvé lors de l'inscription en ligne.

Bardonnex, juin 2024.